

Argancy

CAP 2020



Joyeuses Fêtes

Bonne année 2016



Janvier 2016 n°82



Edito	3	Bibliothèque	26
Conseils municipaux	4	Visite de la bibliothèque	
9 octobre 2015		Rentrée de l'heure du conte	
23 novembre 2015		Portage de livres à domicile	
Travaux	12	Cercle de lecture	
Aménagements divers		Police municipale	28
Accessibilité de l'école de musique de la Rive Droite		Cambrilage avorté	
Nouvelles illuminations de Noël		Circulation à 30km/h	
Vivre à Argancy	14	Services intercommunaux	29
Noces de diamant des époux Stein		Logements seniors	
Noces d'or des époux Parra		Garde des plus jeunes	
Visites du CCAS en maison de retraite		Découverte	30
Mariage médiéval		Pétanque	
Sportifs à l'honneur		Rives de Moselle	31
L'aventure des étangs continue en DVD		Les enjeux du territoire	
Du pain à toute heure		Gestion des déchets ménagers	
Brioche de l'amitié		Vivre ensemble	32
A vos agendas		Nettoyage de printemps	
Commémoration du 11 novembre 1918		Don du sang	
Repas des anciens		Urbanisme	33
Groupe scolaire	22	Déclaration de travaux	
Semaine du goût		Permis de construire	
Ski à l'école		A savoir	34
Tchico		Déneigement des trottoirs	
Saint Nicolas		Nouvelles installations	
Accueil périscolaire	25	Etat-civil	35
Activités du trimestre			
Nouvelles animatrices			
Journalistes en herbe			



L'année 2015 se termine... avec un nombre insupportable de tragédies, à nos portes ou un peu plus loin.

Difficile d'être optimiste dans cet environnement si anxiogène, difficile de voir à très court terme un monde meilleur pour tous : guerres, attentats, migrants, crise économique, chômage... les informations délivrent à flots continus et quotidiennement leur décompte brutal de malheur.

Courant novembre, je réfléchissais au message d'espoir que je souhaitais vous délivrer en cette nouvelle année, message de bien vivre et de toujours mieux vivre dans notre commune. Malheureusement, ce « vendredi 13 », son actualité glaciale, ses faits sidérants d'inhumanité et monstrueusement réalistes, presque surréalistes, me rattrapent. Comment ne pas évoquer ces horreurs si proches, qui stupéfient et qui nécessairement rejaillissent sur notre vie de tous les jours, voire changent définitivement notre regard de l'avenir ? Certainement, d'abord, faire preuve de compassion pour toutes les victimes de ces actes innommables, d'empathie pour leur famille, mais également s'interroger sur le sens, ou plutôt le non-sens de cette « évolution ». Je ne pouvais donc me résoudre à passer sous silence ces horreurs peut être lointaines, mais si proches en même temps, avant d'évoquer d'autres sujets qui pourraient paraître bien futiles. Aussi, je pourrais, malheureusement, sans ajouter, ni ôter, reprendre mot pour mot l'éditorial du mois d'avril et cela paraît si incroyable !

Certes, à notre « petit » niveau communal, nous sommes souvent démunis, sauf à participer à toutes les échéances électorales, pour soutenir, amender ou infléchir une politique nationale ou européenne, qui devient l'échelle « normale » des décisions qui influent directement sur notre vie quotidienne. Mais je crois toujours et fondamentalement à l'importance de donner un sens citoyen, de favoriser un attachement à « sa » commune, fondement, voire « fondations » d'une construction citoyenne, d'une appartenance et d'une identification à une « société », faite de règles, de droits mais aussi d'obligations à l'égard des autres et de notre environnement.

Lutter contre l'isolement, l'inculture, la paupérisation, l'indifférence, l'insécurité, entretenir la solidarité, privilégier une proximité avec les administrés constituent un socle minimaliste, certes, mais qui apprend à vivre et à respecter les autres.

L'échelon communal permet de mesurer et de réagir très rapidement à ces défis du quotidien, sans attendre d'hypothétiques et encore de nouvelles lois. C'est également tout le sens de mon engagement et celui de l'équipe municipale, car nous nous voulons toujours à vos côtés.

Notre Commune suscite souvent l'envie de venir s'y installer ; l'équipe municipale, moi-même au quotidien, ses collaboratrices et collaborateurs, ses bénévoles et tous ses habitants travaillent en ce sens naturellement. Il n'est pas rare de recueillir des compliments sur les équipements, sur le dynamisme des associations, sur l'environnement riche et préservé.

Travaillons ensemble pour préserver et encore améliorer notre vie à tous, pour que chaque habitant puisse continuer à « se sentir bien » dans notre commune, à y trouver une quiétude, un environnement qui contribuent à bien vivre et à nous aider à supporter les tracas, les difficultés voire les malheurs de la vie.

Je reste imprégné de mes obligations à votre égard, fidèle à ma feuille de route dans le seul souci de pérenniser le développement maîtrisé de notre commune, dont le nouveau Plan Local d'Urbanisme, en cours d'élaboration et destiné à remplacer le Plan d'Occupation des Sols, sera en 2016 l'un des instruments, voire l'un des moyens d'expression de ces engagements.

Nos espaces publics, nos équipements, les activités proposés, les associations, les services publics communaux sont à votre disposition et n'ont de sens que si tout cela est partagé par le plus grand nombre.

En mon nom, au nom des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal, nous vous souhaitons une très bonne année 2016, qu'elle voie 2015 n'être plus qu'un très mauvais souvenir et une excellente santé pour tous.

Jean-Paul Vetzal
Maire d'Argancy





■ Adhésion à l'Association des maires et adjoints du canton du Pays Messin

M. le maire informe le conseil municipal de la création de l'Association des maires et adjoints du canton du Pays Messin à Sainte Barbe (57) le 30 juin 2015.

Les statuts de l'association lui fixent comme objet de :

- développer les échanges, la concertation et la coopération entre les élus,
- adopter des dispositions communes sur toute question touchant à l'organisation et au développement des communes du canton du Pays Messin,
- favoriser la circulation de l'information entre les élus,
- contribuer à la formation des élus.

L'association n'a aucun caractère politique, ni religieux ou d'ordre philosophique. Elle intervient librement dans son domaine d'activités selon les règles de fonctionnement et de ses organes délibérants que sont l'assemblée générale et le bureau.

La cotisation annuelle est fixée à 0,10 € par habitant et par année civile pour chaque commune. Elle doit être acquittée, au plus tard, le 31 mai de chaque année. La population prise en compte est celle comptabilisée pour les élections municipales précédentes.

L'année de la création de l'association, la cotisation est de 0,05 € (5 cents) par habitant et elle doit être acquittée au 30 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette association et de payer la cotisation correspondante.

■ Avis sur bien immobilier

M. le maire propose au conseil municipal d'acquérir la maison d'habitation sise 1 rue de la Fontaine à Olgy au prix de 45 000,00 €.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir ce bien immobilier.



■ Taxe d'aménagement 2016

M. le maire informe le conseil municipal de la délibération fiscale à prendre avant le 30 novembre 2015 pour la taxe d'aménagement par les collectivités territoriales pour une application en 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe à 5 %.



■ Décisions modificatives de crédit

M. le maire informe le conseil municipal des décisions modificatives de crédits suivantes :

Investissements - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
21571	Matériel roulant	42 000,00	-6000,00	36 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 000,00	6 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	5 000,00	20 000,00
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	339 000,00	-196 000,00	143 000,00
2312/294	Illuminations de Noël		20 000,00	20 000,00
2313/295	Réaménagement du périscolaire		85 000,00	85 000,00
2313/296	Réfection des salles de bains des logements communaux		16 000,00	16 000,00
2115/297	Achat maison rue de la Fontaine		50 000,00	50 000,00
	TOTAL		-20 000,00	

Investissements - Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
021	Virement de la section de fonctionnement	454 000,00	- 20 000,00	434 000,00
	TOTAL		-20 000,00	

Fonctionnement - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
60612	Energie - électricité	100 000,00	3 000,00	103 000,00
60632	Fournitures petit équipement	23 000,00	-3 000,00	20 000,00
61522	Entretien des bâtiments	30 000,00	8 000,00	38 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	42 000,00	-8 000,00	34 000,00
6257	Réception	18 000,00	5 000,00	23 000,00
6358	Autres impôts et taxes-autres droits - taxe aménagement boulo-drome		26 500,00	26 500,00
6336	Cotisation CNFPT	5 000,00	500,00	5 500,00
6143	Personnel non titulaire	50 000,00	10 000,00	60 000,00
6451	Cotisation URSSAF	65 000,00	3 000,00	68 000,00
6453	Cotisation caisse de retraite	63 000,00	1 200,00	64 200,00
6574	Subvention fonction. association	60 000,00	- 8 000,00	52 000,00
73925	Fonds péréquation recettes fiscales communales et intercommunales	50 000,00	-20 000,00	
022	Dépenses imprévues	11 471,11	-3 200,00	8 271,11
023	Virement section investissement	454 000,00	-20 000,00	434 000,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions modificatives de crédits.

■ Prime de fin d'année

Le conseil municipal :

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit, fixe le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée,
- manière à servir,
- absentéisme,
- au prorata du temps de travail

Cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre, aux contractuels, stagiaires, titulaires, apprentis, temps complet et temps non complet.

M. le maire, est chargé de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.



■ Fermeture de poste

M. le maire propose la fermeture des postes suivants :

- adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 10 h/semaine, à compter du 1^{er} octobre 2015,
- adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2015,
- adjoint administratif de 2^{ème} classe, 27 h/semaine, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture de ces postes actuellement tenus et charge M. le maire de l'exécution de ces décisions.

■ Création de poste

M. le maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 17 h/semaine, à compter du 1^{er} octobre 2015 pour la gestion de la bibliothèque.

En prévision d'avancement de grade, M. le maire propose également la création des postes suivants :

- adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2015,
- adjoint administratif de 1^{ère} classe, 27 h/semaine, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ces postes demandés et charge M. le maire de l'exécution de ces décisions.



■ Demande de subvention

M. le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention à Mme Marie-Jo Zimmermann, députée de la Moselle, sur la réserve parlementaire 2016.

Les travaux de réaménagement du périscolaire d'Argancy (modifications intérieures et création d'une rampe PMR) sont estimés à 70 710,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention et charge M. le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Mme Marie-Jo Zimmermann.

■ Indemnités de conseil

M. le maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil à M. Marc Villibord, trésorier du Trésor Public de Vigy pour l'année 2015.

Le taux de l'indemnité 100 %	609,03 €
Charges sociales déductibles	<u>53,95 €</u>
Indemnité nette au taux 100 %	555,08 €

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 555,08 € à M. Marc Villibord, trésorier du Trésor Public de Vigy et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

■ Décision modificative de crédits

M. le maire informe le conseil municipal d'une décision modificative de crédits suivante :

Investissements - dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	125 700,00	-24 500,00	101 200,00
2051/290	Etude suivi ENS Gravières		4 500,00	4 500,00
	TOTAL		-20 000,00	

Investissements - recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
021	Virement à la section fonctionnement	434 000,00	-20 000,00	414 000,00
	TOTAL		-20 000,00	

Fonctionnement - dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
6358	Autres droits (taxe aménagement)	26 500,00	23 500,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	8 271,11	-3 500,00	4 771,11
023	Virement en investissement	434 000,00	-20 000,00	414 000,00
	TOTAL		0,00	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits.



■ Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

M. le maire expose :

- l'opportunité pour la mairie d'Argancy de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- l'opportunité de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- Que le centre de gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la mairie d'Argancy,
- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le centre de gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du centre de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

La commune d'Argancy charge le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les conventions en résultant.

■ Aliénation d'une partie de chemin communal

Le conseil municipal,

Vu le code rural (article L 161.10),

Considérant que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique,

Considérant les demandes d'acquisitions formulées par les riverains,

Décide d'engager une procédure préalable à l'aliénation de la section du chemin rural suivante :

- section 8 n° 74/o9 pour 4 a 63 ca

Demande à Jean-Luc BITARD SA, Société de Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G. 6 rue Pépin le Bref 57100 THIONVILLE de constituer le dossier de l'enquête publique. Charge Monsieur le maire, à l'unanimité, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

■ Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2015
le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2016.

Salle des fêtes

Réservation en Mairie : Tél : 03 87 77 83 21		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
Caution pour la vaisselle		200 €	200 €
24 heures	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	117 €
48 heures	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €



Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Propositions de M. le maire pour 2016 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Chèques détente seniors

Proposition de M. le maire pour 2016.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 € valable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2016.

Tarifs des cimetières

Ancien cimetière

Tarif columbarium

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 €

Tarif concession de 30 ans

- nouvelle sépulture 30 €
- renouvellement des sépultures 30 €

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

- place individuelle 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

- case 2 urnes 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

- case 4 urnes 400 €



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2016.



■ Forage d'un puit

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une pétition émanant des habitants du barrage d'Argancy qui souhaitent qu'une conduite d'eau soit amenée jusqu'à leurs habitations.

Vu les difficultés techniques et le coût qu'engendreraient ces travaux, M. le maire propose le forage d'un puit artésien qui pourrait prendre le relais de leurs puits asséchés en période de sécheresse.

Un devis a été demandé à la société Av-forage de Marly s'élevant à 11 130,00 € HT.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, autorise ces travaux et charge Monsieur le maire de signer le devis.

■ Informations communautaires

M. le maire expose au conseil municipal les différentes informations communautaires qui leurs sont également transmises par mail :

- la mise en place d'un outil permettant la découverte des voies vertes de la communauté de communes de Maizières-les-Metz,
- l'augmentation en 2016 de la part communautaire de la redevance assainissement collectif et non collectif.

■ Mise aux normes accès handicapés du local des infirmières

M. le maire informe le conseil municipal que des travaux doivent être entrepris pour la mise aux normes accès handicapés dans les locaux loués aux infirmières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande et charge M. le maire de rechercher les entreprises les mieux-disantes.



■ Subvention au comité de gestion

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € au Comité de Gestion. Cette subvention va combler les dépenses à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le maire d'appliquer cette décision.

■ Mise en sécurité de l'étang chocolat

La commune d'Argancy a décidé d'entreprendre des travaux d'abattage et d'élagage de 12 saules en têtard et sollicite, ainsi, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour qu'elle lui attribue une subvention.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est susceptible d'aider la commune à hauteur de 80 % maximum.

M. le maire présente un devis de SAS Bertrand de Solgne s'élevant à 4 200,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée concernant les travaux à engager pour la mise en sécurité de l'étang et charge M. le maire de constituer le dossier de subvention et signer le devis.



■ Réfection de l'escalier de la ruelle aux chats

M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection des escaliers dans la ruelle aux chats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour ces travaux et charge M. le maire de rechercher les entreprises les mieux-disantes.



■ Changement de nom de la ruelle aux chats

M. le maire expose au conseil municipal une demande du Père Dominique de la Fraternité des Missionnaires de l'Amour de Jésus située 7 place Anne de Méjanès à Argancy qui porte sur la ruelle aux chats descendant de la place Anne de Méjanès à la Moselle.

Le Père Dominique propose au conseil municipal de la renommer « passage Abbé Antoine Nicolas » du nom de l'ancien curé de La Maxe qui a beaucoup œuvré pendant la période de la Révolution Française dans le village d'Argancy et ses alentours et passage car cette ruelle est de plus en plus fréquentée par les promeneurs depuis l'aménagement de la voie verte.

Après délibération, le conseil municipal, par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable à cette demande.

■ Schéma départemental de coopération intercommunale

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'un CD-ROM sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle. Il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer sur le projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le schéma proposé par M. le Préfet de la Moselle.

■ Temple protestant d'Hagondange

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération prise, en date du 21 mars 2013, sur la participation au financement de la rénovation du temple protestant d'Hagondange suivant un tableau de répartition proposé, en son temps, par M. le maire d'Ennery à toutes les communes environnantes.

A ce jour, le montant de la participation a changé et s'élève désormais à 1 842,79 € au lieu de 1 097,00 € en 2013.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au financement.

■ Projet de renaturation du ruisseau de la Raverte

M. Nicolas Frey, adjoint au maire, informe le conseil municipal d'un projet de renaturation du ruisseau de la Raverte.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renaturer le ruisseau et charge M. le maire de trouver un bureau d'études.

■ Aménagements

Logement communal



Installation de volets roulants sur la façade du logement communal

Résidence du Tilleul



Passage dallé reliant la rue de Bussière au patio de la bibliothèque, en copropriété Commune/Rives de Moselle, permettant une meilleure jouissance des terrasses par les résidents.

Ces travaux ont été financés par la communauté de communes Rives de Moselle.

Logements communaux de Rugy

La porte d'entrée des appartements communaux de Rugy a été remplacée.



Boulodrome couvert

Installation d'adhésifs sur les vitres de la salle de stockage du boulodrome couvert. Ils permettent de cacher à la vue extérieure, le matériel entreposé.

Accès aux étangs



Quatre plots ont été installés sur l'accès aux étangs : 2 sur la voie verte à proximité du cimetière et 2 à proximité de l'étang « chocolat ». Cette mesure a été prise afin de protéger cet espace naturel sensible des incursions de véhicules non autorisés.



■ Ecole de musique et de danse de la Rive Droite

Travaux d'accessibilité

Le ministère du développement durable a mis en place en 2010, un Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE). Ce plan a pour objectif de permettre aux personnes handicapées de mieux s'intégrer dans la société en leur permettant de circuler, travailler, se distraire, s'instruire de la manière la plus fluide possible.

Parmi les objectifs à atteindre, figure la mise en accessibilité de l'espace public : services de transport, bâtiments publics ...

C'est dans ce cadre, qu'un état des lieux a été effectué à l'école de musique et de danse de la Rive Droite.

Le rapport établi le 5 août, préconise un certain nombre de travaux qui doivent être fait pour répondre à la législation.

Le coût de ces travaux d'un montant estimé à 76 000 € sera réparti entre les communes adhérentes, dont Argancy, au prorata du nombre d'habitants.



Ecole de musique et de danse de la Rive Droite
Rue du château 57365 Ennery
Tél : 03 87 71 89 20

Courriel : ecole.intercommunale.musique.danse@orange.fr

Enseignements

Instruments : accordéon, clarinette, flûte traversière, trombone, saxophone, percussions, violon, guitare, piano, atelier chant.

Danse : classique, modern' jazz, danse de loisirs.

Chant

■ Changement des illuminations de Noël

La municipalité a investi cette année dans de nouvelles illuminations de Noël.

Achetées il y a près de 20 ans, les anciennes décorations, réparées de multiples fois étaient devenues obsolètes et trop énergivores.

Les nouvelles illuminations équipées de LED, permettront de réduire la facture d'électricité.



■ Rolande et Maurice, un couple en diamant

Le 12 septembre 2015, des représentants de la municipalité se sont rendus au domicile de Rolande et Maurice Stein pour fêter leurs soixante ans de mariage.

Rolande née le 26 juin 1931 à Saint-Julien-lès-Gorze (54) et Maurice le 25 août 1932 à Charleville-Mézières (08), se sont mariés le 13 septembre 1955 à Jouy-aux-Arches (57).

De leur union sont issus deux enfants : Nathalie et Emmanuel, quatre petits-enfants : Nicolas, Julien, Isaac et Lison et une arrière-petite-fille Leanna.

Etablis à OLGY depuis fort longtemps, Maurice a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine de la boulangerie avant d'entrer à la Safe à Hagondange jusqu'à sa retraite. Rolande quant à elle, a exercé la profession d'aide maternelle et fini sa carrière comme agent d'entretien à la mairie d'Argancy.

Si Rolande aime passer ses journées à la maison, Maurice est un fervent joueur de pétanque et amateur de balades.

Pour marquer cet événement, la municipalité leur a offert les cadeaux d'usage tout en leur souhaitant encore de longues années de bonheur ensemble.



■ Noces d'or

Le 23 octobre 2015, la Municipalité honorait les époux Parra à l'occasion de leurs noces d'or et leur remettait les cadeaux d'usage.

Domiciliés à Olgy depuis près de 23 ans, les époux Parra se sont rencontrés à Metz en 1964 et mariés le 28 octobre 1965 en la chapelle du couvent-presbytère de Metz-Sablon.

Deux enfants sont issus de leur union Laurent et Géraldine lesquels leur ont donné quatre petits-enfants : Sylvain, Ulrick, Valentin et Eudokia.

Sincères félicitations.

Les époux Parra, ne souhaitant la publication d'aucune photo, la Municipalité respecte ce choix.

■ Les Visites du C.C.A.S. en maison de retraite se poursuivent

Les membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'action sociale) continuent leurs visites à nos anciens en maison de retraite, en leur portant, outre quelques douceurs, les derniers bulletins municipaux retraçant la vie communale à laquelle ils portent encore un certain intérêt.

- Mme Koenig maison de retraite Ennery
- Mme Schaarbach maison de retraite Ennery
- Mme Henry maison de retraite Maizières-lès-Metz
- M. Cuisinier maison de retraite Mondelange
- Mme Marcialis maison de retraite Vantoux

« L'attention est la forme la plus rare et la plus pure de la générosité. »

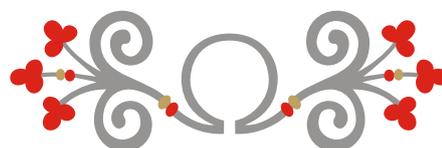
Simone Weil à Joël Bousquet
le 13 avril 1942

■ **Le 19 septembre de
l'an de grâce 2015,
événement à Argancy !**

Epousailles comme au Moyen-Age !

En ce jour de la sainte Emilie, Messire Didier de Cunha Lobo a mené sa promise, damoiselle Franscesca Lambroni, par devant l'échevin d'Argancy Jean-Paul Vetzal afin de la prendre en épousaille.

A ceste occasion, moult invités avoient revêtus leurs habits de festoies pour ripailler de vêpre à la nuitée au son des tambours, fifres et cornemuse !



■ Des sportifs de notre commune à l'honneur

Les « 6 heures d'Olgy », dimanche 4 octobre 2015

La météo n'a pas été des plus favorables ce premier dimanche d'octobre pour le déroulement des « 6 heures d'Olgy » mais n'a pas empêché 70 bateaux d'y participer.

Les 130 marins ont régaté non-stop de 10 h 30 à 16 h 30.

On peut souligner la victoire d'Elisa et Juliette Oswald du CYVM qui ont parcouru la plus grande distance et remporté l'épreuve. Les prix ont été remis par Marie-Jo Zimmermann, députée et Jean-Paul Vetzal, maire d'Argancy.



Challenge de l'Europe, le 11 octobre 2015

Une semaine plus tard, Les marins d'Olgy se sont encore illustrés lors du « Challenge de l'Europe ». Quarante croiseurs et autant de dériveurs étaient au départ.

En catégorie croiseurs les 3 premières places reviennent au CYVM avec :

- 1^{er} : **Graouilly, Vincent Mann et Coralie Gerbes**
- 2^{ème} : DeLuxe, Joël Pamart et Pierre Ponsivv
- 3^{ème} : Satanas, Alain Albertus et Antoine Notarantonio

La municipalité tient à saluer les belles performances de ces sportifs accomplis.

■ Dans la hotte du Père Noël

L'aventure des étangs continue !

Un point d'étape sur l'aménagement, le développement et l'évolution a été fait en début d'année notamment avec les spécialistes qui assistent la commune en ce domaine.

Ce site rencontre à l'évidence un vif succès, il suffit de s'y promener pour le constater. Il apparaît toutefois nécessaire de mettre en œuvre un suivi floristique et faunistique pour le protéger et accompagner son évolution et cette décision a été prise courant de l'année 2015.

Notre attachement à ce site et son avenir nous encouragent, à échéance régulière à faire un instantané, sous la forme à nouveau d'un film court, de présentation de la vie de cet Espace Naturel Sensible.

Informé et présenté, c'est permettre à tous de s'approprié ce bel endroit, de le découvrir, pour toujours mieux le respecter.

La municipalité a grand plaisir à vous offrir ce film et est convaincue que vous serez, pour le moins, intéressés à découvrir, voire redécouvrir ce site.



■ Du pain à toute heure



Inauguration le 24 octobre 2015 du distributeur automatique de pains. Ce nouveau service est proposé par la boulangerie locale « Aux saveurs d'Olgy ».

Brioche de l'amitié



L'opération « brioche de l'amitié » organisée cette année par le Tennis Club d'Argancy a permis de collecter la somme de 1339,40 € au profit de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de la vallée de l'Orne.

A vos agendas

3 janvier 2016

Voeux du maire
Concert du Nouvel An

20 mars 2016

Nouveaux arrivants, nouveau-nés,
médaillés du travail, maisons fleuries

Salle des fêtes

■ Commémoration de l'armistice du 11 novembre à Ennery

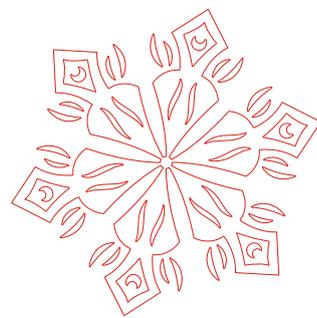
Souvenons-nous !

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre a marqué la fin des combats de la Première Guerre Mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne.

Par les temps troublés que nous connaissons aujourd'hui, il n'est pas vain de rappeler que cette guerre a fait plus de 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés.



Une gerbe a été déposée au monument aux morts d'Argancy en hommage à nos propres soldats.



■ Repas des anciens

Le 29 novembre, ce ne sont pas moins de 160 convives qui ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité au repas des anciens, animé par l'orchestre Jean-Claude Riff dans une salle joliment décorée par des membres de l'équipe municipale assistés de personnels techniques.

Jean-Paul Vetzal, maire, après son discours de bienvenue, a demandé, à chacun une attention particulière lors de l'interprétation par l'orchestre, de l'hymne à l'amour d'Edith Piaf, en hommage aux victimes des attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015.



Puis, tout en dégustant un délicieux repas concocté par Loca-Réception d'Amnéville, ponctué par les multiples interventions de Kiki, dont le talent incontestable a pu être apprécié, chacun a pu évoluer sur la piste de danse.

« ... Notre repas annuel fait partie de ces moments privilégiés, si précieux, si riches d'échanges et de convivialité, ceci malgré un contexte difficile. Nous avons en effet bien besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir dans ce monde en crise, comme l'actualité en témoigne au quotidien.



... Nous devons tout faire pour qu'une commune comme la nôtre essaie de créer les conditions d'un « vivre ensemble » toutes générations confondues. Cette communauté que nous formons, ce lien entre les différentes générations n'ont pas de prix. Etre et vivre ensemble, c'est le fondement même de toute société. ... Vous êtes l'Histoire et la mémoire de notre commune. Les aînés fournissent un repère pour mieux connaître le passé, bien vivre le présent et préparer l'avenir. Vous êtes la sagesse, vous connaissez les difficultés de la vie et les plus jeunes ont notamment beaucoup à apprendre de vous.

... Je vous remercie d'être venus si nombreux pour partager ce moment festif, et en guise de conclusion, je dirai que, puisqu'il paraît que le bonheur est un bon remède contre le vieillissement, saisissez les instants de plaisir de cette journée, sans modération, afin que je puisse vous retrouver en aussi bonne forme l'année prochaine. »

Extrait discours Jean-Paul Vetzal - maire

Les couples ou personnes seules n'ayant pu assister au repas des anciens n'ont pas été oubliés puisque chaque foyer s'est vu remettre un coffret gourmand.



Kiki accompagnée du doyen de l'assistance raconte une histoire sur le mariage pour la plus grande joie du public.

Bénévoles à l'honneur

C'est aussi cet après-midi festif, que la Municipalité a choisi pour mettre à l'honneur Thérèse Barth, Albertine Ochs, Chantal Comino, Mireille Butin, Nicole Guerbert, Nicole Mayer, quant à leur implication, depuis fort longtemps dans l'animation des rencontres des anciens des lundi, mardi et jeudi.

« L'isolement des personnes seules n'est pas anodin et nous savons tous qu'en prenant de l'âge, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses.

Tous ici savons à quel point ces relations simples autour d'un café, d'un verre, d'un jeu, d'un repas, sont une véritable richesse en amitié et soutien.

Alors, si par le biais de ces rencontres, la journée de chacun d'entre vous peut être égayée, tant mieux et nous, Municipalité, ne pouvons Mesdames, que vous remercier, vous tirer un grand coup de chapeau et vous encourager à continuer ce que vous avez entrepris jusqu'ici à l'égard de nos aînés. »

*Extrait du discours de
Jocelyne Emmendoerffer
1^{ère} adjointe*



De gauche à droite : Albertine Ochs, Thérèse Barth, Chantal Comino, Nicole Guerbert, Nicole Mayer, Mireille Butin absente excusée.

*« Dans la douceur de votre amitié, qu'il y ait des rires,
et le partage des plaisirs.*

Le Prophète [Khalil Gibran]



La décoration florale des tables et les bouquets de fleurs ont été réalisés par Delphine Les, une jeune fleuriste nouvellement installée à Argancy.







■ La semaine du goût

Tous les ans en octobre, « la semaine du goût » donne l'occasion d'initier une expérience inédite aux plaisirs du goût à l'école maternelle d'Argancy.

Recettes, savoir-faire, sont autant de prétextes à inventer des exercices à la fois récréatifs et instructifs en vue d'éveiller les papilles gustatives des élèves et de leur faire prendre conscience de sensations nouvelles.

Le goût s'éduque et se cultive et profiter de ce moment privilégié pour les faire plonger dans l'univers des saveurs ne peut que contribuer à leur éducation.

Cela permet également d'encourager des comportements alimentaires plus équilibrés et plus sains.



■ Le ski à l'école

Inscrite depuis l'ouverture du Snowhall d'Amnéville, dans leur projet d'école, l'activité ski a été reconduite cette année encore pour les classes de grande section et de CM 2 des écoles d'Argancy.

La pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable au programme de la classe. En effet, les situations proposées de par leur environnement spécifique, sollicitent tant les ressources motrices qu'émotionnelles des élèves.

Elle favorise un travail conséquent et une exploitation variée en classe (langage et vocabulaire, arts plastiques). Apprendre à contrôler ses émotions et affirmer sa confiance en soi sont deux aspects fortement mis à contribution pendant les séances.

Ce module d'apprentissage se terminera par un moment essentiel : le passage du brevet de skieur.

Le financement conjoint municipalité – coopératives de classes et une participation des familles permettent de faire perdurer cette activité d'éducation physique insolite dans notre région.



■ Tchico

Une représentation de théâtre de marionnettes s'est déroulée dans les locaux de l'école maternelle le 5 octobre 2015.

Apprendre à prendre son temps, à écouter son entourage pour affronter une série d'épreuves à laquelle est confronté le petit Tchico, ont constitué le fil conducteur du spectacle présenté par la Compagnie des Trois Chardons.

Thèmes largement abordés ensuite dans les classes par les enseignantes.

Les élèves de la petite section au CP/CE 1 ont découvert une formidable histoire d'amitié et de rites de passage pour devenir grand.

Les jeunes spectateurs ont pu apprécier tant le savoir faire du comédien que la découverte d'une forme d'expression théâtrale.

Cette représentation a été financée conjointement par les parents, la coopérative scolaire et la municipalité.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.

■ Saint Nicolas

Saint Patron aimé, raconté et fêté dans les foyers lorrains depuis le Moyen Age.

A l'heure où tant de traditions de notre pays sont malmenées, Saint Nicolas, lors de ses visites aux enfants sages, s'est, une nouvelle fois, arrêté au groupe scolaire Erckmann Chatrian d'Argancy, accompagné de son acolyte, Père Fouettard,

Que ce soient les enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, tous ont mis beaucoup de cœur à

interpréter les traditionnels chants en son honneur et n'ont pas manqué de lui remettre de jolis dessins préparés à son intention.

Devant tant de mines réjouies mais aussi inquiètes pour certains, il n'a pas manqué de distribuer les présents qu'il avait apportés.



Un grand merci au corps enseignant qui grâce à l'organisation proposée pour cette visite, a permis une perturbation minimale des cours.



On raconte :

« Ils étaient trois petits enfants qui s'en allaient glaner aux champs... » Perdue dans la nuit, ils demandèrent à un boucher de les loger. A peine entrés, le boucher se précipita vers eux pour les tuer, les découper et les mettre au saloir. Sept ans plus tard, le bon Saint Nicolas vint à passer par là. Il se rendit chez le boucher et insista pour manger le petit salé qui se trouvait dans le saloir. Pris de peur, le boucher s'enfuit et Saint Nicolas ressuscita les trois enfants. »



■ 1er trimestre sur les chapeaux de roues !

L'accueil périscolaire d'Argancy recommence l'année 2015/2016 sur les chapeaux de roues.

Une nouvelle animatrice est venue rejoindre notre équipe d'animation. En effet, nous accueillons davantage d'enfants durant la pause méridienne et durant les temps d'activités périscolaires.

Notre équipe propose un large panel d'ateliers : danse, couture, ...

Les séances multisports sont toujours très appréciées par les enfants de 6/12 ans. Nous comptons en moyenne entre 16 et 20 enfants sur chaque séance proposée le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 16h30.

Le lundi, nous consacrons les séances aux jeux collectifs tels que balle aux camps, lous ballon, balle américaine, relais...

Les jeux collectifs nous permettent de favoriser les échanges et l'entraide entre les plus petits et les grands à travers les groupes de jeux.



Le bumball : c'est nouveau et rigolo !

Le mardi soir de 15h15 à 16h30, nous faisons découvrir de nouveaux sports, tel que le bumball, aux enfants, pour développer l'esprit d'équipe.

Déroulement d'une partie de bumball

Une partie se joue en 3 sets de 11 points. Les joueurs sont équipés de gilets pourvus de bandes auto-agrippantes sur le torse et au niveau des fesses. Le but du jeu est de marquer des points en réceptionnant la balle avec la poitrine ou le bas du dos tout en se trouvant dans une zone de but ou en ayant au moins une partie du corps dans celle-ci (la zone est représentée par un marquage carré au sol).

Le nombre de zones de but est déterminé selon le nombre de joueurs (6 zones pour 2 équipes de 5, 5 pour 2 équipes de 4..). Les règles du jeu ainsi que la distance entre les buts peuvent être aménagés en fonction de l'âge des participants.



Bienvenue à Camille et Anaïs qui viennent de rejoindre notre équipe.

Journalistes en herbe !

De mi-janvier à mars, dans le cadre du temps d'activités périscolaires (TAP), Liliane Zannol correspondante du Républicain Lorrain proposera aux enfants de l'école élémentaire, un atelier presse.

Prix littéraire



Les enfants ont 4 mois pour lire 6 livres, en faire des résumés et enfin les classer par ordre de préférence. Les enfants seront amenés à débattre des livres avec les autres participants lors d'un mercredi après-midi pour faire le classement final.

Une fois le classement réalisé, les enfants sont invités à rencontrer l'auteur du livre qui a gagné. Ils se feront dédicacer le livre par l'auteur le jour J.



■ Le 22 septembre, la bibliothèque recevait

Dans la cadre de sa politique de développement de la lecture et de promotion des services innovants, le département de la Moselle a programmé la visite de bibliothèques mosellanes dont celle d'Argancy.

Le but de cette visite était de permettre aux équipes des bibliothèques du réseau mosellan, de découvrir les aménagements de bibliothèques récemment installées dans de nouveaux bâtiments et proposant des nouvelles offres aux lecteurs.

C'est donc une cinquantaine de personnes, venue

spécialement en bus, qui a été accueillie par la municipalité et Sophie Kohler-Gérardin, bibliothécaire.

Après un mot de bienvenue de Jean-Paul Vetzal, Maire, lequel a présenté la nouvelle structure et les services proposés, un échange fructueux et convivial entre les participants, a permis à ceux-ci de repartir avec plein d'idées à développer, ceux-ci n'ont pas manqué de féliciter la municipalité pour son engagement à développer la culture en milieu rural.



■ La rentrée de l'heure du conte



Bravo Hayden et merci à toi pour avoir partagé avec nous ce joli bâton de pluie.

■ Le portage des livres à domicile

La bibliothèque propose un service de portage de livres à domicile (Argancy, Olgy, Ruy) pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer momentanément ou de manière permanente.

Ce service permet de garder un lien avec la bibliothèque, le livre et la lecture.

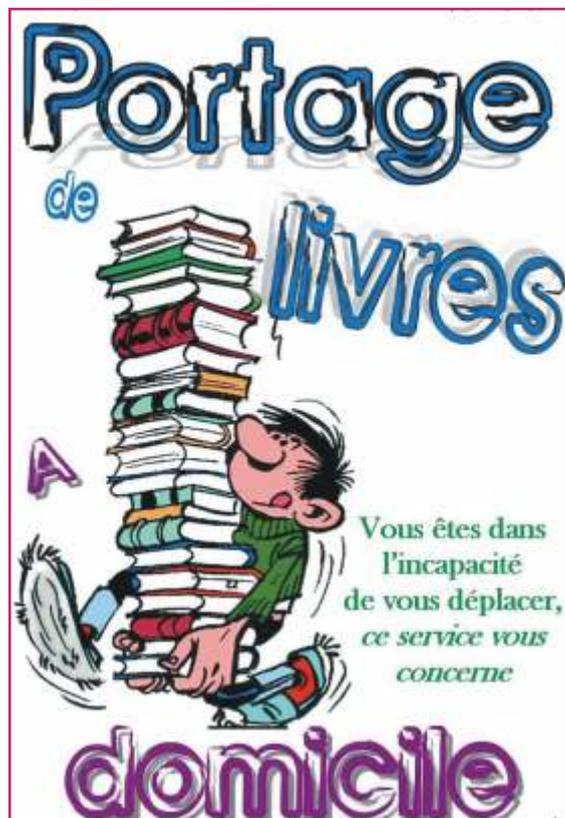
Vous devez être inscrit à la bibliothèque, le cas échéant la bibliothécaire procédera à votre adhésion lors de sa visite.

Les personnes inscrites bénéficient de la visite d'une bibliothécaire qui leur apporte une sélection de documents, selon les mêmes conditions tarifaires que celles en vigueur dans la bibliothèque pour le prêt classique.

Lors du premier rendez-vous, la bibliothécaire discute avec la personne bénéficiaire pour définir ensemble ses goûts de lecture dans le but de la conseiller.

Des visites régulières sont ensuite programmées, afin de renouveler les documents empruntés.

Ce service est gratuit pour les adhérents de la bibliothèque.



Que pouvez-vous emprunter ?

- 3 documents pour une durée de 3 semaines.
- 1 nouveauté (livre acheté très récemment) par emprunt.

Vous pouvez choisir :

- des livres : documentaires, romans, romans policiers, romans historiques, de la science-fiction, des romans du terroir, des bandes dessinées...
- des revues : cuisine, jardinage, décoration...

Contact

Pour plus de renseignements :

Tél : 03 87 61 81 88

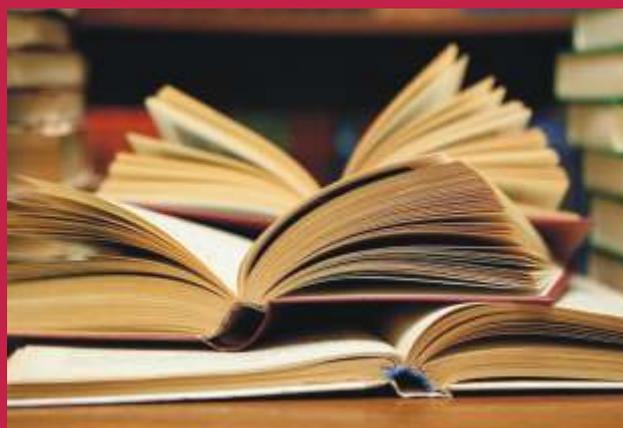
Courriel : bibliotheque.argancy@wanadoo.fr

■ Cercle de lecture

Les dates à retenir pour le cercle de lecture en compagnie de Denise, Françoise et Liliane sont :

- 14 janvier 2016
- 4 février 2016
- 3 mars 2016

A partir de 14 heures, à la bibliothèque, les participantes partagent leur avis sur leurs lectures, sans à priori et avec beaucoup de bonne humeur. Elles échangent leurs livres et se communiquent les titres, auteurs qui leur ont plu.



■ Cambriolage avorté

Vendredi 16 octobre 2015 à 09h15, une habitante de la commune promenant son chien, remarque les agissements suspects d'une femme. Cette dernière se dirige vers une maison inoccupée et fracture une porte à l'aide d'un pied de biche.

Le signalement immédiatement fourni à la police municipale par la promeneuse, ainsi que la description de la personne suspecte, a permis son interpellation, en flagrant délit, alors qu'elle sortait de la maison qu'elle venait de cambrioler, butin sous le bras.

La patrouille de la police municipale, exclusivement féminine au moment des faits, a remis la personne interpellée à la Gendarmerie pour continuation d'enquête.

Je tenais à remercier l'appelante qui, par son civisme, a permis de mettre un terme à ces agissements qui terrorisent les honnêtes gens. Le fait de retrouver sa maison ou son appartement cambriolé est un traumatisme important.

Je tenais également à souligner l'excellente réaction de mes deux collègues qui, avec sang-froid et professionnalisme, sont intervenues très rapidement et efficacement.

N'hésitez pas à nous signaler tout agissement suspect, la preuve en est !

Toute l'équipe de la police municipale se joint à moi afin de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016.

Pascal Hoelter
Chef de Service

Jean-Paul Vetzal et son équipe s'associent à notre police municipale et tiennent aussi à remercier cette villageoise pour son acte citoyen ayant permis l'arrestation d'une personne mal intentionnée.

Etre vigilant afin de faire diminuer la délinquance est le premier pas vers l'entraide et la convivialité souhaitées dans son quartier, sa rue ...

Le capitaine Jean-Luc Hermal commandant la communauté de brigade de Vigy/ Courcelles-Chaussy a félicité la police municipale pour son intervention et sa collaboration efficace avec la brigade de gendarmes du secteur.

■ A la demande de quelques uns de nos concitoyens, circulation à Argancy à 30km/heure ?

Depuis 2008, la police municipale exerce ses fonctions sur la commune d'Argancy.

L'un des sujets abordés à maintes reprises entre les élus et la police municipale concerne la circulation automobile, notamment la vitesse et le stationnement. C'est pourquoi, des contrôles « vitesse » sont effectués régulièrement dans les rues du village, plus particulièrement rue de Metz, rue de Buisnière, rue des Prés, qui peuvent être considérées comme des axes principaux et rue de la Côte à Olgy.

Malgré tout, très peu de procès-verbaux ont été dressés pour des infractions relatives à la vitesse des véhicules. Les vitesses relevées se situent généralement aux alentours de 40 ou 45 Km/h, sachant que la limite est de 50 Km/h.

Pour mémoire, la vitesse la plus élevée relevée et sanctionnée a été de 74 Km/h, rue des Prés.

Les conducteurs contrôlés aux environs de 55 Km/h sont quant à eux fermement avertis, sachant que le code de la route prévoit une marge de tolérance de 5 km/h pour de telles vitesses.

Il est à mentionner qu'en tant que piéton il est quasiment impossible d'estimer la vitesse à laquelle circule un

véhicule. Il s'agit là d'estimations qui peuvent varier très fortement d'un individu à un autre.

Je vous rappelle que depuis 2008, aucun accident de la circulation n'a été constaté dans les rues de la commune d'Argancy. Je vous assure par ailleurs que la police municipale s'assurera que cela continue ainsi.

Il ne me semble donc pas opportun d'abaisser la vitesse autorisée à 30 Km/h par arrêté municipal, sachant que les « mauvais » conducteurs ne changeront pas de comportement pour autant.

Pascal Hoelter
Chef de Service





■ Logements seniors

La résidence du Tilleul sise Place Anne de Méjanès compte 8 logements de type T2 de 46 à 52 m² répartis en rez-de-chaussée avec terrasse privative ou à l'étage supérieur.

Pour tous renseignements sur les disponibilités et conditions d'attribution, contacter directement Rives de Moselle.

Rives de Moselle
Place de la gare
57280 Maizières-lès-Metz
Tél: 03 87 51 77 02



■ Accueil des plus jeunes

La commune d'Argancy disposant de 2 berceaux au CIAS de la Rive Droite, ce ne sont pas moins de 9 petits Argançois qui en profitent de manière ponctuelle ou occasionnelle.

Renseignements :
CIAS de la Rive Droite
2 rue des écoles
57300 Trémery
03 87 40 12 00



L'incivilité des uns pénalise tout le monde

Lors du dernier contrôle de vitesse effectué rue des Prés : sur 21 voitures, **une seule était en infraction.**

Conclusion :

Faut-il que bon nombre d'usagers qui respectent le Code de la route soient pénalisés à cause de l'incivilité de quelques-uns ?

La réponse est NON.

La municipalité, par le biais de sa commission sécurité, souhaite que toutes ces personnes qui ne respectent aucune règle en matière de sécurité (vitesse, stationnement, etc...) comprennent que leur comportement déraisonné l'oblige :

- à prendre des décisions qui ont un coût pour la communauté,
- à inciter sa police municipale à plus de fermeté à leur égard.



■ Argancy pétanque

Un peu d'histoire

Né de la volonté d'amateurs de pétanque de la commune, Argancy-Pétanque a vu le jour en mai 1989.

Les licenciés jouaient alors sur le parking de l'école, avec les rafraîchissements dans le coffre des voitures !

Trois tournois internes et des filets garnis étaient organisés le vendredi soir.

Le souhait de disposer d'un terrain pour accueillir plus de licenciés et organiser des tournois internes et concours départementaux s'est vite fait ressentir. Le voeu s'est réalisé 1992 avec l'inauguration d'un terrain de 33 jeux.

Le club aujourd'hui

Le club compte 116 licenciés : 94 hommes, 11 femmes et 15 jeunes.

Filets garnis : une fois par semaine le vendredi ou le samedi.

Mercredi après-midi : jeux libres réservés aux licenciés.

Mardi soir : entraînements au bouldrome couvert à 20 H.



L'école de pétanque s'adresse aux jeunes de 6 à 14 ans. Les cours sont dispensés le dimanche matin. L'encadrement est assuré par Pascal Dubois, initiateur et Pascal Etienne diplômé 1^{er} degré (BF1). Deux équipes benjamins et minimes ont participé cette année à la Boule de Cristal à Boulay et au championnat de Moselle. Une équipe a été éliminée en 1/2 finale.

Tournois et compétitions

Tournois internes :

- Tournoi Orion en doublette se déroulant toute la journée
- Tournoi Laurie en tête à tête
- Vinoshop avec les clubs de Lessy, Fèves et Montigny .

Le championnat départemental des clubs (CDC)

Trois équipes sont engagées, cette année. La 1^{ère} équipe a terminé 1^{ère} de son groupe sur 7 clubs. Les deux autres équipes finissent 3^{ème}.

Tournois Inter clubs

Rencontres avec les clubs de Montigny, Verny, Marly et Magny. Argancy a terminé 2^{ème}.

Championnat d'hiver

Le club ayant à disposition un bouldrome couvert depuis 2013, il organise du 1^{er} novembre à fin février un championnat d'hiver.

Tournois officiels :

- En mars, avec 65 équipes triplettes provenant de Moselle, du Luxembourg, de Meuse et de Meurthe et Moselle.
- Le championnat de Moselle des aînés a rassemblé 134 doublettes.
- En septembre, coupe Stauffer et coupe du comité de Moselle.

Autres manifestations

Le téléthon pour la 3^{ème} année consécutive : tournoi sur toute la journée et repas à midi.

Le club participe à toutes les animations organisées par l'Inter association, elle est d'ailleurs responsable du matériel.



Contact

Argancy Pétanque - rue des Sablières - Argancy

Bouldrome couvert : 03 87 60 95 19

Président : Claude Pierson : 06 85 20 02 87

Secrétaire : Pascal Etienne : 06 50 07 05 74

E-mail : argancy-petanque @orange.fr

www. argancy-petanque.fr

Dans notre prochain numéro, vous découvrirez le Tennis club d'Argancy

■ Les enjeux du développement du territoire

**Argancy n'a pas été impacté par le dernier redécoupage des territoires.
La communauté de communes « Rives de Moselle », conserve son périmètre antérieur.**

Dans le cadre de leurs missions au sein de la communauté, les élus initient les modalités d'application du SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine) qui représente un bassin de vie de 151 communes et 380 453 habitants.

Ce plan est en quelque sorte, une feuille de route jusqu'en 2032 qui définit les enjeux et organise les politiques. Son ambition est de développer et d'aménager, tout en préservant les éléments patrimoniaux et en valorisant les ressources du territoire.

Il est depuis le 1^{er} février 2015, le nouveau document de référence pour les politiques publiques locales et il s'articule autour de 4 axes principaux :

- articuler urbanisme et mobilité des habitants
- améliorer l'attractivité économique
- produire 30 000 logements à l'horizon 2032
- valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme

C'est dans ce contexte que Rives de Moselle travaille sur la mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) applicable à son périmètre pour les 6 ans à venir, pour traiter des questions que posent les objectifs du SCOTAM.

Par exemple :

- définir et adapter l'offre de logement commune par commune
- répondre aux besoins de logements accessibles
- moderniser le parc ancien public et privé
- traiter les besoins spécifiques (vieillesse, accueil des jeunes...)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration à Argancy a pour ambition de mettre en place une réelle stratégie foncière pour élaborer un véritable projet urbain. Il tiendra compte des orientations générales fixées par le SCOTAM, tout en faisant valider les particularités qui font la richesse de notre commune.

■ Gestion intercommunale des déchets ménagers

Rives de Moselle continue régulièrement à diminuer les points noirs identifiés sur l'ensemble de son territoire, en partenariat avec les communes et leurs prestataires de collecte.

Cette démarche vise à :

- respecter le règlement de collecte,
- améliorer les conditions de travail du personnel,
- limiter les manœuvres dangereuses,
- éviter les marches arrières (conformément au décret N° 2001-1016).

De fait, sur les 8 points noirs de collectes répertoriés sur nos trois villages, 6 ont trouvé solution. Chaque foyer concerné a été avisé directement par les services de Rives de Moselle.

Restaient en suspens deux points noirs : l'un à Ruy, rue du Moulin et l'autre à Argancy, Lotissement de la Crouée.

Si le problème de Ruy a trouvé rapidement une solution grâce à un accord conclu avec un propriétaire privé (que nous remercions d'ailleurs) lequel a accepté un point de retournement du camion de ramassage sur son terrain, subsistait le second point, en l'occurrence, le lotissement de la Crouée.

Après concertation avec les habitants de ce lotissement, visite sur place et moult atermoiements, une proposition des habitants de la Crouée a été soumise à la municipalité, et retenue partiellement.

Si effectivement la municipalité peut entériner le souhait des résidents quant à la suppression de deux places de parking et une interdiction de stationner sur l'ensemble de la rue, il n'est pas question pour elle d'octroyer des horaires de stationnement sur des places de parking supprimées sans se mettre en faux par rapport à la législation en vigueur.

Aussi, et bien que cette proposition engendre un coût pour la municipalité (traçage de places au sol et pose de panneau d'interdiction), elle aura le mérite d'apporter une solution approuvée par la communauté de communes.

Concernant la gestion des déchets, la Municipalité tient à signaler que si elle joue un rôle essentiel pour trouver des solutions appropriées, seule la communauté de communes Rives de Moselle, a compétence et peut à tout moment, revenir sur l'accord donné aujourd'hui.



■ Nettoyage de printemps

Un rendez-vous citoyen à ne pas manquer !

Comme chaque année au printemps, l'Inter association en **partenariat avec la municipalité**, organise le nettoyage de printemps.

Cette manifestation aura lieu le **samedi 19 mars 2016**.

Le point de rencontre est la salle des fêtes à 9 h.

Force est de constater que d'année en année, le volume ramassé par les participants est en diminution et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais il y a toujours de quoi faire !

Un repas convivial à la charge de la municipalité clôturera cette matinée

Alors venez nombreux et surtout, venez en famille !



■ Don du sang

Pourquoi donner son sang est-il utile ?

Il n'existe pas de produit capable de s'y substituer. Bien sûr, en termes de besoin, on pense aux blessés, mais les poches de sang peuvent être nécessaires lors des accouchements, pour aider des malades affaiblis par une chimiothérapie ou encore par la drépanocytose, une maladie des globules rouges.

En cas d'urgence absolue

Les donneurs les plus demandés sont du groupe sanguin O. C'est le fameux donneur universel.

« En cas d'urgence vitale immédiate, c'est-à-dire dans la demi-heure, si on ne connaît pas le groupe de la victime, c'est ce qu'on donnera.

Le O négatif représente 6 % des donneurs en France, pour environ 9 à 10 % des dons. »

Le Comité des Donneurs de Sang, profite de l'édition de ce premier bulletin de l'année pour présenter à tous ses meilleurs vœux.

**Prochaine collecte à Argancy
24 mars 2016 de 16h à 19h
salle des fêtes**



Autres dates de collecte 2016

- Mardi 19 janvier : Ennery, espace 17 - 16h/19h
- Mercredi 25 mai : Trémery, salle Arcabas - 16h/19h
- Mercredi 20 juillet : Montrequienne, centre socioculturel - 16h/19h
- Lundi 26 septembre : Ay/Moselle, MJC - 16h/19h
- Vendredi 7 octobre : Malroy, salle François Istria - 16h/19h
- Mardi 29 novembre : Flévy, salle polyvalente - 16h/19h

- Déclarations préalables et permis de construire délivrés par la mairie période du 1/09/2015 au 30/11/2015



■ Déclarations préalables

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Dominique Goeriot	2 Impasse du Ruisseau à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures, création d'une fenêtre, remplacement toiture
• Isabelle Barzic	20 rue de Metz à Olgy	Piscine
• Richard Tarriant	3 rue des Mûriers à Rugy	Création d'une clôture
• Cyrille Clément	9 place de la Liberté à Olgy	Modification d'une véranda avec création d'un étage. Prolongement de la toiture en zinc noir avec pose d'un Velux et finition crépis.
• Serge Blazo	9A rue des Prés à Argancy	Création d'une clôture
• Jean-Paul Froehlinger	7 square des Sorbiers à Argancy	Remplacement volets battants en bois par du PVC
• Carmélo Russo	8 rue des Lilas à Argancy	Changement portes et remplacement portail
• Mairie	1 rue des Sablières à Olgy	Réaménagement du périscolaire
• Catherine Da Costa	14 rue de Chailly à Rugy	Ravalement de façade
• Raymond Dietsch	19 rue des Prés à Argancy	Remplacement des fenêtres et volets
• Josyane Louche	1 rue des Roses à Olgy	Création d'une clôture
• Didier Garnier	4 rue des Prés à Argancy	Remplacement porte de garage

■ Permis de construire

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Arthur Vecrin	Rue de Lavaux à Olgy	Maison individuelle

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur son bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (plan d'occupation des sols) de la commune.

■ Dégel des trottoirs

L'article L 2321-2-20 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires pour la collectivité mais, le dégel par exemple, ne fait pas partie des obligations d'entretien normal des voies publiques.

Or, dans nos trois villages, pour la sécurité des piétons et des voies de cheminement, si la communauté de communes et la commune assurent avec efficacité et selon les moyens disponibles, le dégel des axes principaux et des accès aux lieux publics, les propriétaires et les occupants d'immeubles doivent assurer le dégel du trottoir devant la façade de leurs habitations.



Emplacement des bacs à sel

Pour vous aider à dégel votre portion de trottoir et pour lutter contre le verglas, plusieurs bacs à sel sont mis à votre disposition dans la commune.

Argancy

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès
- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

Olgy

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux

Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes

Amelange

- Rue d'Amelange

Les devoirs des riverains

« Racler le trottoir après chaque chute de neige, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire et tenir soigneusement balayés les trottoirs au droit de la façade ou, s'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé.

En aucun cas, la neige ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.»

Attention, à défaut, en cas d'accident (chute et blessures) la responsabilité civile des propriétaires et occupants est susceptible d'être mise en cause.

Stop infos

■ Nouvelles installations

S.P. Multi Services

Maçonnerie, carrelage, plâtrerie.
Tous travaux de jardinage

Sébastien Pull

35 rue de Bussière - Argancy
Tél : 06 21 46 10 50

CP Renov'

Multiservices rénovation immobilière
Conseil en aménagement d'intérieur

Cédric Paul

7 rue de la Côte - Argancy-Olgy
Tél : 07 50 97 98 08

Quintessence

Créations florales, événements, mariages,
réceptions, ateliers créatifs

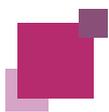
Delphine Les

4 rue de Malroy - Argancy-Olgy
Tél : 06 37 78 16 37

DOM&CO Restaurant Pizzeria (anciennement LA REGALADE)

29 rue de Metz – Argancy-Olgy

Tél : 03 72 39 56 56



Etat civil

■ Naissances

Quentin Boileau	né le 23 septembre 2015
Inès Khelifa	née le 13 octobre 2015
Lenny Weber	né le 3 novembre 2015
Nina Bach	née le 12 novembre 2015
Ewen Kruber	né le 25 novembre 2015

■ Décès

Madame Maria Trivelli	décédée le 29 septembre 2015
Madame Irène Wrobel	décédée le 20 octobre 2015
Madame Marie Zahm	décédée le 26 novembre 2015

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 jours sur 7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières
57070 Metz

Stop infos.....

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



■ Mariages

Victor Morel et Magali Cueroni	mariés le 19 septembre 2015
Didier Da Cunha Lobo et Françoise Lambroni	mariés le 19 septembre 2015
Franck Malaisé et Myriam Guillou	mariés le 17 octobre 2015
Yannick Doyen et Caroline Fleurantin	mariés le 26 octobre 2015
Davy Buffa et Nathalie Gantois	mariés le 26 octobre 2015

Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Expression libre

La municipalité, par le biais de sa commission «information», propose aux personnes qui le désirent, une page «expression libre» dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Manifestations du trimestre

Janvier

3	Voeux du Maire	- Municipalité
9	Triplette	- Argancy Pétanque
14	Réunion	- Jardinage Bio
15	Doublette	- Argancy Pétanque
23	Mêlée	- Argancy Pétanque
24	Challenge du comité	- Argancy Pétanque
29	Mêlée	- Argancy Pétanque
31	Après-midi dansante italienne	- US Argancy

Février

6	Triplette	- Argancy Pétanque
11	Réunion	- Jardinage Bio
12	Mêlée	- Argancy Pétanque
20	Doublette	- Argancy Pétanque

Mars

5	Triplette	- Argancy Pétanque
10	Réunion	- Jardinage Bio
19	Nettoyage de printemps	- Inter association
20	Accueil des nouveaux arrivants, nouveau-nés, médaillés du travail et remise des prix des maisons fleuries	- Municipalité
19-20	Week-end culturel salle polyvalente Flévy/Trémery	
24	Don du sang - salle des fêtes	- Amicale des donateurs de sang

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.

